

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 03/12/2012

Réception par le Prefet : 03/12/2012

Publication : 07/12/2012



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2012-12-7-1

Séance du vendredi 30 novembre 2012

### **PROGRAMMATION DES AIDES AUX BATIMENTS A VOCATION CULTURELLE PROCEDURES CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE ET GUIDE DES AIDES**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-5-5-3 du 7 décembre 2011 relative à l'approbation des Contrats de Territoire de Vie,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-5-7-3 du 7 décembre 2011 relative au Budget Primitif 2012 en faveur du Développement Culturel,
- VU le rapport du Président du Conseil Général


#### APRES EN AVOIR DELIBERE

➤ Décide de programmer :

- 1) au titre de la procédure « Contrats de Territoire de Vie » deux opérations récapitulées dans le tableau (annexe 1 à la délibération) et d'attribuer les subventions pour un montant total d'aides de 30 736 €, dont :
  - 16 456 € à la Communauté de Communes d'Altkirch pour l'aménagement de locaux de répétition et d'auditions à l'Ecole de Musique du Sundgau
  - 14 280 € à la Ville de Thann pour les travaux de rénovation du Relais culturel.
- 2) au titre du « Guide des Aides » une opération récapitulée dans le tableau (annexe 2 à la délibération) et d'attribuer à la Ville de Ribeauvillé une subvention de 11 000 € pour des dépenses de sonorisation à l'Espace Culturel Le Parc ;

- Autorise leur versement, étant précisé que les montants nécessaires seront prélevés, le moment venu, sur les crédits inscrits au budget du Département, au programme D213 pour :
  - 30 736 € sur l'imputation 204-311-204142-22921-371
  - 11 000 € sur l'imputation 204-311-204141-2292-371
- Prend acte des renseignements portés dans les annexes 1 et 2 à la délibération relatifs aux cofinancements de nos partenaires collectivités territoriales.

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président



Rémy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions

**DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 30 NOVEMBRE 2012**

**Bâtiments à vocation culturelle  
Procédure Contrat de Territoire de Vie**

**I - Contrat de Territoire de Vie du Sundgau**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable Retenu HT	Taux	Montant de la subvention
BVC03088	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ALTKIRCH</b> Aménagement de locaux de répétition et d'audition de l'Ecole de Musique du Sundgau Fiche descriptive N° 414 <b>Cofinancement :</b> Néant	82 280 €	20 %	16 456 €

**II - Contrat de Territoire de Vie Thur - Doller**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable Retenu HT	Taux	Montant de la subvention
BVC03095	<b>THANN</b> Travaux de rénovation du Relais Culturel de Thann Fiche descriptive N° 416 <b>Cofinancement :</b> Néant	68 000 €	21%	14 280 €
<b>Total Procédure CTV</b>				<b>30 736 €</b>

**DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 30 NOVEMBRE 2012**

**Bâtiments à vocation culturelle  
Procédure Guide des Aides**

**Equipement de salles culturelles**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Base subventionnable	Montant de la subvention
BVC03098	<p><b>RIBEAUVILLE</b> Acquisition d'une sonorisation pour l'Espace Culturel Le Parc à Ribeauvillé pour un montant de 84 310 € HT Jauge de la Salle : 550 places.</p> <p>Le guide des aides prévoit un soutien départemental pour des équipements scéniques de salle culturelle calculé selon la jauge de la salle (Aide de 20 € par siège subvention plafonnée à 12 000 €).</p> <p><b>Cofinancement</b> : Néant</p>	<p>Pour une jauge de 550 places 550 X 20 € =</p>	11 000 €

**Total Procédure  
Guide des aides**

**11 000 €**